## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	I.1 Numéro du document		(21-04B):=0(21		I.2 Type d'Op	érateur			
	FR-BIO-01.250-0066649.2023.004				☑ Opérateu	r			
					☐ Groupe d'opérateurs				
			E P						
es			杨瑟	24337-ik					
ire			الكا	Name (and					
obligatoires	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
ig	Nom SCEA DU PUNS				Autorité	ECOCERT FRAN	ICE (FR-BIO-01)		
bl	Adresse 1	Le puns 29233 Cléder			Adresse	B.P. 47, 32600,	, ,		
	Pays 1	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
Éléments					, -				
me	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
léı	<ul> <li>Production</li> </ul>								
e I:									
artie	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
Pa	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
Méthode de production:  - production biologique, sauf durant la période de conversion									
	production protoplyac, sadi dutant in periode de conversion								
	T ( ) 1 ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) (								
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opé convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							groupe a operateurs	(choisir ce qui	
	I.7 Date, lieu I.8 Validité								
	Date		om et <b>ECC</b>	CERT FRANCE	Certificat val	lable du 25	<b>5/09/2023</b> au	31/03/2025	
		02:03:43 +0200 sig	gnature						
	Lieu								
	Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)							
						*			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits						
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848					
Légume et légume préparé: Ail Légume et légume préparé: Autres légumes (Oca du pérou) Légume et légume préparé: Betterave Légume et légume préparé: Carotte Légume et légume préparé: Chou Légume et légume préparé: Céleri Légume et légume préparé: Navet Légume et légume préparé: Oignon Légume et légume préparé: Panais Légume et légume préparé: Radis Légume et légume préparé: Rutabaga Légume et légume préparé: Topinambour Légume et légume préparé: Échalote Plante aromatique et médicinale: Basilic Plante aromatique et médicinale: Ciboulette Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique					
Prairies, landes et paturages: Prairie permanente Prairies, landes et pâturages: Prairie temporaire	Biologique Biologique					
II.2 Quantité de produits  II.3 Informations sur les terres						
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par						
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 18/848						
7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du glement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant						
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôl conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE)						